



MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Présents : 37

Séance du jeudi 18 février 2021

Le dix huit février deux mille vingt et un à 17h02, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Adrien Scarantino, sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

**Etaient Présents :** Monsieur VIALATTE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MULE, Docteur GUILLAUME, Maitre VIDAL, Maitre KUNTZ, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame CASAGRANDE, Monsieur MERCHEYER, Madame SCHELL, Docteur MARGUERITTE, Madame ANDRIEUX, Monsieur COURIOL, Madame CHAMOUX, Madame ESPINASSE, Monsieur TONELLI, Docteur ROURE, Monsieur PERRIER, Madame GIORDANO, Monsieur BENVENUTTO, Madame LEGHEDDAR, Monsieur PASTOR, Madame ANTONINI, Madame CASSAR, Monsieur LO MONACO, Madame THIRY, Monsieur BOCCALETTI, Madame PERAIRA, Monsieur TRILLAT, Madame CALABRESE, Monsieur BALDACCHINO, Monsieur NEMETH, Madame ROMBONI, Monsieur GARCIA, Monsieur TAMBURI.

**Procurations :** Monsieur Hervé FABRE à Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL, Madame Béatrice BROTONS à Monsieur Jean-Philippe PASTOR.

**Absents :**

**Excusés :**

**Secrétaire de Séance :** M. MULE

**Clôture de la Séance :** 18h59

**Affaire n°8 :** Monsieur Boccaletti a proposé lors de la séance, que la somme du don soit modifiée à 1500 euros, ce qui a été accepté.

**Affaire n°20 :** Suite à une observation de Monsieur Boccaletti, le terme « REGION SUD » devient la « REGION PACA »

**Affaire n° 30 :** affaire retirée

M. Tamburi est parti sans signer

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15845

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE  
DU 09 DECEMBRE 2020**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX**

**1 contre Monsieur Garcia**

**2 abstentions Monsieur Nemeth, Madame Rombini**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** Le dit compte-rendu

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15846

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 09 DECEMBRE 2020**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**Après débat contradictoire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** Du compte rendu des décisions

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15847

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2021 - BUDGET  
PRINCIPAL DE LA VILLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**Après débat contradictoire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**PREND ACTE** De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Principal

**ET DE VOTER** de la ville de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2021

De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15848

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2021 - BUDGET  
ANNEXE DES PORTS**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES  
VALABLEMENT EXPRIMES**

**1 abstention : Madame Romboni**

**PREND ACTE** De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe

**ET DE VOTER** des Ports pour l'exercice 2021

De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15849

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2021 - BUDGET  
ANNEXE DES TRANSPORTS**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**PREND ACTE** De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe  
**ET DE VOTER** des Transports pour l'exercice 2021  
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15850

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**PREND ACTE** De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe  
**ET DE VOTER** des Pompes Funèbres pour l'exercice 2021  
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15851

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**SUBVENTIONS COMMUNALES AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS, AU BUDGET DU CCAS ET AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES - ANNEE 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ALLOUER**

Au titre de l'exercice 2021 :

1/ au budget annexe de la régie des transports, une subvention d'un montant de 550 000 €

2/ au budget du CCAS , une subvention d'un montant de 1 400 000 €

3/ au budget de la Caisse des Ecoles une subvention d'un montant de 50 000 € .

**DE DIRE**

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2021.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15852

RAPPORTEUR : Denis PERRIER

**ADHESION A LA CONVENTION DE MECENAT DES CADETS DE LA DEFENSE DU VAR**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**Lors de la séance, Monsieur Boccaletti a proposé que la somme du don soit modifiée à 1500 euros, ce qui a été accepté.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX**

**2 contre : Monsieur Nemeth, Madame Rombini**

**DECIDE**

**D'AUTORISER**

La commune à adhérer à la charte de partenariat des Cadets de la Défense du Var et à verser un don de 1 500 euros à la Fédération des Clubs de Défense.

**DE DIRE**

Que le crédits seront pris sur le budget de la commune 2021.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15853

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**FIXATION DES TARIFS DU DISPOSITIF DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**1 abstention : Madame Romboni**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** De fixer la tarification et l'utilisation des vélos en libre-service aux tarifs suivants :

1,5 € / heure

0,5 € lors de la 1ère inscription sur la plateforme de location

Une caution de 150 € (empreinte bancaire)

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15854

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE D'EMPLACEMENTS POUR DES ACTIVITÉS LUDIQUES SITUÉS SUR LA PROMENADE CHARLES DE GAULLE (PLAGE DE BONNEGRACE)**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE LANCER** Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'emplacements sur le Domaine Public Communal situé sur la Promenade Charles de Gaulle pour l'exploitation d'un trampoline de loisir à l'année et d'un trampoline assisté par élastique durant les mois de Juillet et Août.

**DE DIRE** Que la durée d'exploitation pour le trampoline de loisir sera fixé à UN AN à compter de la signature de la convention. Elle sera renouvelable annuellement, pendant DEUX ANS au maximum.

**DE DIRE** Que la durée d'exploitation pour le trampoline assisté par élastiques sera pour les mois de Juillet et Août 2021, 2022 et 2023.

**DE DIRE** Que la redevance d'occupation pour le trampoline de loisir sera calculée sur le tarif d'occupation du littoral pour activité annuelle (délibération N° 13053 du 17.12.2010).

**DE DIRE** Que la redevance d'occupation pour le trampoline assisté par élastiques sera calculée sur le tarif d'occupation du littoral pour activité saisonnière (délibération N° 13053 du 17.12.2010).

**D'ADOPTER** Les termes du règlement de consultation et son annexe ainsi que la convention.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15855

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

**SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT MASTER DE PETANQUE 2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société QUARTERBACK notifiant que la ville de Six-Fours les Plages sera ville étape du Master de Pétanque, les 11 et 12 août 2021.

**DE DIRE** Que le montant de la manifestation est de 52 740 euros TTC, que les crédits seront pris le budget de la commune.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15856

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE D'UN EMPLACEMENT POUR UNE ACTIVITE DE VISION SOUS MARINE SITUÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE LA COUDOULIERE**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE LANCER** Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'emplacements sur le Domaine Portuaire du Port de la Coudoulière pour l'exploitation d'une activité de vision sous marine, pour une durée allant du 28 juin 2021 au 31 décembre 2025, selon les modalités citée ci-dessus.

**DE DIRE** Que la redevance est fixée suivant les tarifs pris par délibération du Conseil Municipal. Ces tarifs seront susceptibles d'évoluer chaque année.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15857

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE D'UN BATIMENT A DESTINATION DE BUVETTE ET UN EMPLACEMENT DE 180 M² DESTINÉ A L'EXPLOITATION D'UN CIRCUIT DE VOITURES ELECTRIQUES AU SEIN DU PARC MEDITERRANÉE**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** L'exploitation de la buvette et du circuit de voitures électriques du Parc Méditerranée à la SAS EDWINE, représentée par Monsieur ALBERT Edwards pour une durée de 7 ans.

**DE FIXER** Le montant de la redevance pour la buvette à 10 000 euros la 1ère année, 11 000 euros la 2ème année et 12 000 les autres années.

**DE FIXER** Le montant de la redevance annuelle pour le circuit de voitures électriques à 3 500 euros révisable annuellement selon l'indice INSEE du coût de la consommation.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15858

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL DE 29 M² SITUÉ SUR LE DOMAINE PORTUAIRE DE LA COUDOULIERE-SARL LE KRISSY CHANGEMENT DE DENOMINATION-**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE DIRE** Que la SARL LE KRISSY change de dénomination et devient la SARL

BIJOU BOAT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant N° 2 à la convention initiale.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15859

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GESTION DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT**

**DECIDE** Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15860

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019**

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME, TRAVAUX ET PROPLETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement pour l'exercice 2019

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15861

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - EXERCICE 2019**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15862

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE FAMILIALE MUNCIPALE "LES BISOUS DOUX"**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ENTERRINER**

Le règlement modifié de la manière suivante :

- Insertion du tableau des participations familiales déterminé par la CAF ;
- Ajout du paragraphe « II/ LES OFFRES D'ACCUEIL » définissant l'accueil régulier, l'accueil occasionnel, l'accueil d'urgence et l'accueil de

l'enfant porteur de handicap.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15863

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL "LA P'TITE RECRE"**

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE-SPORTS, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE  
DECIDE**

**D'ENTERRINER** Le règlement de fonctionnement du multi-accueil « La P'tite Récré »  
modifié par

- l'ajout du paragraphe II définissant l'accueil régulier, l'accueil occasionnel, l'accueil d'urgence et l'accueil de l'enfant porteur de handicap.
- L'apport de précisions sur le mode de calcul de la tarification dans l'article V/ Contrat et Tarification avec notamment l'insertion du tableau des participations familiales de la CAF

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15864

RAPPORTEUR : Jérémy VIDAL

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION PACA ET LA VILLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION AU GREEN-DEAL ' MARCHES CIRCULAIRES DU BTP EN RÉGION PACA '**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**Suite à une observation de M. Boccaletti, le terme « REGION SUD » devient REGION PACA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**5 abstentions : Monsieur Boccaletti, Madame Pereira, Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino,**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** les termes de la convention

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention de partenariat avec la Région PACA, ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15865

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.**

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME, TRAVAUX ET PROPRIETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE  
DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour l'entretien des terrains du Conservatoire du Littoral.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15866

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.**

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME, TRAVAUX ET PROPLETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Var une subvention la plus élevée possible pour l'entretien des terrains du Conservatoire du Littoral.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15867

RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

**PARTICIPATION DES DIFFERENTES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES POUR LES ENFANTS N 'HABITANT PAS LA COMMUNE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** une participation aux charges de fonctionnement de **1 342,80** euros (Mille trois cent quarante deux euros et quatre vingt centimes) par élève aux Communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Six -Fours Les Plages, au titre de l'année scolaire 2018 / 2019.

**DE DIRE** que la recette correspondante est inscrite au Budget Principal de la Ville.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15868

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CHAPELLE NOTRE DAME DE PEPIOLE : OPERATION DE SAUVETAGE DE LA TOITURE ET TRAITEMENT DE L'INFESTATION TERMITES . DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC).**

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME, TRAVAUX ET PROPLETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** l'opération de sauvetage de la toiture et traitement de l'infestation termites de la Chapelle Notre-Dame de Pépiole, ainsi que son plan de financement tel que présenté ci-dessus

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 64 654,34 € HT et à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence

**DE DIRE** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15869

RAPPORTEUR : Denis PERRIER

**DENOMINATION DE L'IMPASSE GEORGES ALLIONE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**Après débat contradictoire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**2 abstentions : Monsieur Nemeth, Madame Romboni**



**DECIDE**

**D'AUTORISER** La dénomination « Impasse Georges ALLIONE » pour la voie privée  
\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15870

RAPPORTEUR : Denis PERRIER

**DENOMINATION ROND POINT LEON CHIAPELLO**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**2 abstentions : Monsieur Nemeth, Madame Romboni**

**DECIDE**

**DE DENOMMER** Le rond-point situé à l'intersection de la rue Bouillibaye et de la rue Brunette : « rond-point LEON CHIAPELLO »

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15871

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DE LA RÉSIDENCE HLM DE LA COUDOULIÈRE DE VAR HABITAT**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

D'attribuer à VAR HABITAT une subvention de 50% du montant des travaux de réfection des enrobés et accessoires de voirie desservant la Résidence HLM de la Coudoulière estimé à 101.581,49€ HT (TVA 10%) soit un montant de 50.790,75€ HT (cinquante mille sept cent quatre-vingt-dix euros et soixante-quinze centimes).

D'autoriser le Maire à signer ladite convention et à mettre les modalités de cette dernière en application.

De dire que le montant de cette subvention sera prévu au budget communal.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°15872

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15787 DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**7 abstentions : Monsieur Boccaletti, Madame Peraira, Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino, Monsieur Nemeth, Madame Romboni**

**DECIDE**

**DE DIRE**

Une erreur matérielle s'étant glissée dans la rédaction de la délibération n° 15787 du 30 septembre 2020, il y a lieu de corriger ce document, les indices attachés à cet emploi dont la rémunération est assimilée au grade d'ingénieur 10<sup>ème</sup> échelon sont : indice brut 821 et non 750, indice majoré 673 et non 619.

**DE DIRE**

Que le reste est sans changement

**DE DIRE**

Que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de la

collectivité

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°15873

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A POURVOIR PAR CONTRAT DE PROJET.**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX**

**7 contre Monsieur Boccaletti, Madame Peraira, Monsieur Trillat, Madame Calabrese, Monsieur Baldacchino, Monsieur Nemeth, Madame Rombini,**

**DECIDE**

**DE MODIFIER** Le tableau des effectifs par la création à plein temps d'un emploi non permanent dénommé « contrat de projet » classé dans la catégorie hiérarchique A.

**DE DIRE** Que la personne sera chargée de la mise en place d'une politique de santé publique dans la commune, en cohérence avec les délégations d'élus, les services municipaux concernés ainsi que les partenaires extérieurs, une mission à la fois transversale et tendant au développement d'actions indépendantes rattachées à son objet.

**DE DIRE** que la personne de formation supérieure devra justifier d'une connaissance des politiques sociales et de santé, d'une forte expérience dans la gestion de projets, d'une capacité à fédérer et à organiser.

**DE DIRE** Que ce contrat est de 1 (un) an mais pourra prendre fin avant son échéance lors de la réalisation de l'ensemble des projets pour lequel il est conclu, ou si après un délai d'un an minimum, les opérations ne peuvent être réalisées. Le contrat pourra éventuellement être renouvelé par reconduction expresse si les opérations ne sont pas achevées au terme de la durée initialement déterminée. Toutefois, la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 (six) ans.

**DE DIRE** Que la rémunération est déterminée par assimilation à la grille indiciaire du grade d'attaché principal, 7<sup>ème</sup> échelon, indice brut 896.

**DE DIRE** Que cet emploi sera pourvu conformément à la législation en vigueur.

**DE DIRE** Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Commune.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°30

**MODIFICATION DELIBERATION N°15814 ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIX FOURS LES PLAGES**

**RETIREE**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h59.

Le Secrétaire de séance

M. MULE



Le Député honoraire  
Maire des Six-Fours-Les-Plages  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE